



RÉPONSE ÉCRITE  
DU COMITÉ DE DIRECTION  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMITE DE DIRECTION

RÉPONSE ÉCRITE À LA QUESTION DE MONSIEUR JOSEPH WEISSEN  
CONCERNANT LES VÉHICULES BRUYANTS ET NON CONFORMES

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En premier lieu, il convient de rappeler que l'effort, dans la lutte contre les nuisances sonores, est mené par l'ensemble des polices communales, en collaboration avec la Police cantonale vaudoise (PCV). Un certain nombre d'opérations est effectué conjointement sur plusieurs emplacements du canton, avec la collaboration du Service des automobiles et de la navigation (SAN), selon des horaires d'ouverture nocturnes. Cela permet d'y amener immédiatement les véhicules à contrôler. Sur 40 opérations effectuées durant l'année 2023 sur le canton, 6 l'ont été sur notre secteur.

De plus, sur le territoire PRM, un nombre important de contrôles de circulation a été mené, dans le cadre desquels l'état des véhicules est contrôlé, avec une attention particulière portée sur le bruit généré par le véhicule. Si des anomalies sont identifiées, il est systématiquement exigé que le véhicule soit remis en conformité. En 2023, PRM a effectué 1'890 contrôles.

Pour l'année 2023, les chiffres suivants ont été relevés :

Opérations conjointes avec la Police cantonale et le Service des automobiles et de la navigation (SAN) sur le secteur PRM	6
Dénonciations	32

Contrôles générales de circulation	1'890
Rapports de dénonciation	156
Fiches techniques	36

Pour le premier semestre 2024, les chiffres sont les suivants :

Opérations conjointes avec la Police cantonale et le Service des automobiles et de la navigation (SAN) sur le secteur PRM	3
Dénonciations	24

Contrôles générales de circulation	1'171
Rapports de dénonciation	143
Fiches techniques	22

D'ici la fin de cette année, quatre opérations spéciales avec l'ouverture du SAN seront organisées.

Précisons également que des campagnes de sensibilisation, notamment sur les réseaux sociaux et divers médias, annoncent régulièrement l'existence des contrôles. Sur le terrain, uniquement des opérations répressives sont menées.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 8 août 2024.**

**Réponse présentée au Conseil intercommunal en séance du 24 septembre 2024.**